

ECHANGEURS ZONE INDUSTRIELLE DE LUDRES - AUTOROUTE B.33 :

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 1977 demandant qu'il soit réalisé 2 fois deux voies dans l'échangeur en plus des voies indispensables au fonctionnement de l'échangeur, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un plan de l'échangeur projeté entre la rue Pasteur et l'autoroute B.33 au 1/500ème qui tient compte de cette demande.

En effet, le nombre de voies sous l'échangeur est de deux du côté de NANCY (sortie de la zone industrielle), et de trois du côté d'EPINAL (entrée dans la zone industrielle). Les deux voies côté NANCY sont justifiées par le fait que la plus grande partie du trafic sortant de la zone industrielle se dirigera vers NANCY, LUNEVILLE ou TOUL et prendra par conséquent la bretelle d'entrée sur B.33.

Le Conseil accepte la proposition de l'Equipement.